



# DECISION DU MAIRE

Acte  
Administratif  
N° 2022/073

*Décision portant  
attribution du marché  
public de fourniture et  
installation de  
systèmes de vidéo-  
protection*

*Nous, Christophe PILCH, Maire de Courrières,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et  
notamment l'Art. L.2122-22 alinéa 4,*

*Vu la délibération n° 20/21 du Conseil Municipal en date  
du 23 mai 2020 et notamment l'alinéa 3,*

*Vu le Code de la Commande Publique et notamment  
l'article R2123-1-1°,*

*Considérant la consultation non allotie mise en œuvre par  
la Commune pour la fourniture et l'installation de systèmes de  
vidéo-protection,*

*Vu l'analyse des offres réalisée par les services  
municipaux,*

## DECIDE

*ARTICLE 1er : Le marché public de « fourniture et installation de  
systèmes de vidéo-protection » est attribué à la société VERRIER ENERGIES  
sise à Ruitz (62620), pour un montant de 74 870,70 € HT, soit 89 844,84 €  
TTC.*

*ARTICLE 2 : Les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants  
et le Conseil Municipal sera informé de la présente décision dès la prochaine  
réunion de l'Assemblée. Le présent acte sera publié au recueil des actes  
administratifs de la Commune ce jour.*

*Fait à Courrières, le*

*Pour le Maire empêché, Par délégation,  
La Deuxième Adjointe,*

*Frédérique THIBERVILLE.*

**Voies et délais de recours :** Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : Mairie de Courrieres**

**Utilisateur : Buquet**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes individuels
Numéro de l'acte:	DEC2022073
Date de la décision:	2022-07-29 00:00:00+02
Objet:	Attribution du marché public de fourniture et installation de systèmes de vidéo-protection
Classification matières/sous-matières:	1.1.1
Identifiant unique:	062-216202507-20220729-DEC2022073-AI

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
062-216202507-20220729-DEC2022073-AI-1-1_0.xml	text/xml	958
nom original:		
DEC2022073.pdf	application/pdf	397079
nom de métier:		
22_DN-062-216202507-20220729-DEC2022073-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	397079

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	29 juillet 2022 à 14h32min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 juillet 2022 à 14h35min08s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	29 juillet 2022 à 14h35min17s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	29 juillet 2022 à 14h41min17s	Recu par le MIAT le 2022-07-29